



A Artignosc-sur-Verdon, le 18 août 2021

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 27 AOÛT 2021 à 18H00

ORDRE DU JOUR :

- Dénomination et numérotation des voies de la commune ;
- Approbation du règlement intérieur des salles polyvalentes de la commune ;
- Approbation du règlement intérieur des temps périscolaires ;
- Approbation du règlement intérieur de la piscine municipale et son avenant « COVID-19 et variants » ;
- Redevances d'occupation du domaine public des commerces ambulants : ajout d'un forfait pour branchement électrique ;
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Suppression et création d'un poste d'adjoint administratif territorial ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

NOTA BENE : Conformément au II de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14/11/2020, modifié par la loi N°2021-689 du 31/05/2021, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à cette séance est fixé à 10 personnes.

Dans ces conditions, afin de participer au conseil municipal, les administrés sont invités à s'inscrire en mairie avant la séance du 27 août 2021.